



[conseil municipal #34]

Mardi 18 Octobre 2005

« Tout Anglet sur le Net, mois après mois »

PRESENTS : M. VILLENAVE, Maire, Président,

MM. MORTALENA, VEUNAC, GIMENEZ, CHASSERIAUD, Mmes BOURRICAUD, GENSSE-OUSTALET, MM. ITHURBIDE, OLIVE, Adjoint

M. CAMBLONG, Mme POUEYLAUD, M. MILLET-BARBE, Mmes DARRASSE, CANTO, BAULON, TURCAT, MM. MENDIBOURE, BLEUZE, Mme LASSERRE-DAVID, MM. DACOSTA, SUZANNE, LAGARESTE, PAUL-DEJEAN, DAUBAGNA, ESPILONDO, Mmes JARRAUD-MORDRELLE, BORDA, M. MONDORGE, Mme MAURY, M. LAMOURE, Conseillers Municipaux

EXCUSES :

Mme de MENDITTE qui a donné procuration à Mme BOURRICAUD
 M. PONCINI qui a donné procuration à Mme LASSERRE-DAVID
 M. LAMASSOURE qui a donné procuration à M. VILLENAVE, Maire
 M. DUFAU qui a donné procuration à M. VEUNAC
 Mme DARRASSE qui a donné procuration à M. MILLET-BARBE (à compter de la question n° 23)
 Mme LAMOTHE qui a donné procuration à M. ITHURBIDE
 Mme DEQUEKER qui a donné procuration à Mme GENSSE-OUSTALET
 Mme TAUZIAT-PAULERENA qui a donné procuration à M. CHASSERIAUD
 M. BOURGUIGNON qui a donné procuration à M. BLEUZE
 M. BLANC qui a donné procuration à M. ESPILONDO

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BLEUZE

---oOo---

L'ordre du jour appelle l'examen des questions suivantes :

1 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2006

(Rapporteur : M. VILLENAVE, Maire)

Les dépenses de fonctionnement :

Celles-ci devraient évoluer de façon mesurée. La progression des charges générales sera limitée à 3 %, la masse salariale évoluant de 2 % par rapport au résultat prévisionnel 2005. Augmentation prévisionnelle de la charge des intérêts de la dette (liée aux investissements 2005 et 2006), mais le niveau de l'encours et le niveau de l'annuité demeurent bien maîtrisés.

Les ressources de fonctionnement :

Evolution globale de la fiscalité directe et indirecte autour de 5 %. Evolution de la D.G.F. et des participations autour de 1%. Evolution du produit des services et du domaine : autour de 15%. L'autofinancement dégagé permettra d'autofinancer largement les investissements 2006.

Les dépenses d'investissement :

Poursuite des investissements lourds, notamment dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement de la CABAB (Restructuration du front de mer à la Chambre d'Amour, salle des Congrès de la Chambre d'Amour, aménagement de l'Avenue de la Chambre d'Amour, aire de roue de la Barre, carrefour de Larochevoucauld), tout en maintenant un même encours de dette sur le long terme.

2 – DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

(Rapporteur : M. ITHURBIDE)

Il s'agit de modifications qui ne modifient pas l'équilibre global du budget, mais qui consistent en des transferts purement comptables de crédit pour permettre leur bonne affectation.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 – TITRE IRRECOUVRABLE

(Rapporteur : M. BLEUZE)

Traduction en produits irrécouvrables d'un droit de voirie non recouvré de 72 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

4 – SOCIETE D'EQUIPEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – COMPTES 2004

(Rapporteur : Mme LASSERRE-DAVID)

Les produits d'exploitation s'élèvent à 2 765 000 € et les résultats d'exploitation à 96 000 €. Le résultat financier progresse de 102 000 € à 118 000 € et le résultat net de 160 000 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

5 – FIXATION DES TARIFS DES MINI SEJOURS DU C.L.S.H. BAROJA

(Rapporteur : Mme BOURRICAUD)

Les tarifs suivants sont fixés pour la rentrée scolaire 2005/2006 :

Tranches Quotient Familial	Tarifs
0 à 437 €	55 €
438 à 832 €	76 €
> à 832 € et Extérieurs 1	100 €
Extérieurs 2	120 €

ADOpte A L'UNANIMITE

6 – AMICALE DE LESPES – INFORMATIQUE – SUBVENTION

(Rapporteur : Mme POUEYLAUD)

Une subvention de 2 751 € est accordée à l'Amicale de Lespés pour la réalisation d'un projet d'atelier informatique inter-générationnel.

ADOpte A L'UNANIMITE

7 – ADHESION D'ANGLET AU CLUB DES VILLES CYCLABLES

(Rapporteur : M. CHASSERIAUD)

Adhésion d'ANGLET au Club des Villes Cyclables, qui a pour objet de créer une dynamique entre les villes françaises et européennes, pour faciliter, sécuriser, développer la circulation cycliste, notamment en milieu urbain.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8 – TRIPTYQUE JOSE DE LA PENA – RESTAURATION

(Rapporteur : M. MORTALENA)

L'offre de l'atelier Claudine PASSICOS est retenue pour la restauration du Triptyque de José de la Peña intitulé « Les Ages de la Vie » (1941).

ADOPTE A L'UNANIMITE

9 – PLAN LOCAL D'URBANISME – DEMANDE DE MODIFICATION

(Rapporteur : M. VEUNAC)

La Ville sollicite la CABAB pour la mise en œuvre de la procédure de modification du PLU : modification de règles de constructibilité dans le cadre d'emplacements réservés pour la réalisation de logements sociaux.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10 – AVENUE DE L'ADOUR – APPROBATION DU PROJET – SIGNATURE DES MARCHES ET CONVENTIONS

(Rapporteur : M. VEUNAC)

Le projet de restructuration de l'Avenue de l'Adour, entre la Rue Rénéric et l'Allée de l'Empereur est approuvé (3 200 000 € HT) et Monsieur le Maire est autorisé :

- à signer la convention de participation financière avec la CABAB et la convention de mandat avec le Conseil Général, et un marché de 243 222 € avec l'entreprise MOGABURE pour les travaux de dégagement des emprises et maçonnerie
- et à lancer et signer un marché pour les lots voirie et éclairage public.

VOTE :

. POUR : 30

. ABSTENTION : 9 (MM. LAGARESTE – PAUL-DEJEAN – DAUBAGNA – ESPILONDO –
Mmes JARRAUD-MORDRELLE – BORDA – MM. BLANC – MONDORGE –
Mme MAURY)

ADOPTE

11 – AVENUE DE L'ADOUR – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX – 4^e TRANCHE

(Rapporteur : M. OLIVE)

Approbation des travaux d'enfouissement (4^{ème} tranche Avenue de l'Adour) des lignes EDF basse tension (110 956 € TTC), France Telecom (48 364 € TTC) et éclairage public (98 161 € TTC). L'exécution des travaux est confiée au Syndicat Départemental d'Electrification des Pyrénées-Atlantiques.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12 – AVENUE DE L'ADOUR – CREATION D'UNE PISTE CYCLABLE

(Rapporteur : M. CHASSERIAUD)

Le projet consiste à créer une piste cyclable bidirectionnelle éclairée qui reliera le Boulevard des Plages aux équipements existants situés le long de l'Avenue des Allées Marines. Le dossier d'Avant-Projet Sommaire est approuvé et Monsieur le Maire est autorisé à signer les marchés de travaux à intervenir après appel d'offres.

VOTE :

- . POUR : 38
- . ABSTENTION : 1 (M. PAUL-DEJEAN)

ADOPTE**13 – AVENUE DE L'ADOUR – ACQUISITION DE PARCELLES POUR ELARGISSEMENT**

(Rapporteur : M. MENDIBOURE)

Dans le cadre du projet de restructuration et de mise en sécurité de l'Avenue de l'Adour, sont autorisées quatre nouvelles acquisitions de terrain au profit de la Ville.

ADOPTE A L'UNANIMITE**14 – RUE DE HAUSQUETTE – REAMENAGEMENT DE TROTTOIRS**

(Rapporteur : M. ILIVE)

Sur la section Rue de Hardoy / Boulevard du BAB, un projet de réaménagement de trottoir a été réalisé, intégrant 24 places de stationnement, un trottoir de 1,40 m de largeur et une réduction de chaussée. Monsieur le Maire est autorisé à signer le marché de travaux avec l'entreprise SETRAC (71 549,20 € TTC).

ADOPTE A L'UNANIMITE**15 – PLACE LAMOTHE – AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX**

(Rapporteur : M. SUZANNE)

Monsieur le Maire est autorisé à signer plusieurs avenants liés aux modifications des carrefours Rue A. Le Barillier / Allée des Mimosas et de Quintaou, Rue de Jouanetote / Avenue E.Bernain, à l'aménagement de l'accès à un magasin, à la pose de deux candélabres et de projecteurs pour fontaine.

ADOPTE A L'UNANIMITE**16 – PLAN DE JALONNEMENT – TRAVAUX DE SIGNALISATION**

(Rapporteur Mme DARRASSE)

Monsieur le Maire est autorisé à signer avec la Société SIGNATURE le marché de travaux (tranche ferme : 254 964,56 € TTC ; tranche conditionnelle : 66 013,41 € TTC).

ADOPTE A L'UNANIMITE

17 – ETUDE DE SIGNALÉTIQUE ET D'INTERPRÉTATION TOURISTIQUE DE LA COMMUNE

(Rapporteur : Mme BOURRICAUD)

Monsieur le Maire est autorisé à signer le marché d'étude avec la Société ISIS, pour 42 242 € TTC.

ADOpte A L'UNANIMITE**18 – TRAVAUX DIVERS DE MAÇONNERIE – MARCHE A BONS DE COMMANDE**

(Rapporteur : M. CAMBLONG)

Monsieur le Maire est autorisé à lancer l'appel d'offres du marché à bons de commande (50 000 à 200 000 € / an) pour les travaux de maçonnerie à réaliser dans le cadre d'aménagements de voirie, de modifications d'alignements, de cessions de terrains à la faveur de permis.

ADOpte A L'UNANIMITE**19 – RUE DE PITOYS – CONSTRUCTION D'UN MUR**

(Rapporteur : M. DACOSTA)

Pour la réalisation d'un mur de soutènement Rue de Pitoys, Monsieur le Maire est autorisé à signer avec la Société R. LAPORTE le marché de travaux (109 814,22 € TTC).

ADOpte A L'UNANIMITE**20 – CREATION D'UNE VOIE DE LIAISON ROUTE DE LA TOUR DE LANNES / RUE DE L'ETANG – PARTICIPATION POUR VOIE ET RESEAUX**

(Rapporteur : VEUNAC)

Dans le cadre de la réalisation d'une voie nouvelle entre la route de la Tour de Lannes et la Rue de l'Etang, Monsieur le Maire est autorisé à lancer l'appel d'Offres et à signer les marchés et conventions à intervenir.

Une participation financière aux travaux de voirie et réseaux sera demandée aux opérateurs privés qui urbanisent les terrains constructibles jouxtant cette voie à créer.

ADOpte A L'UNANIMITE**21 – SECTEUR DE LA BARRE – TRAVAUX D'ADDUCTION D'EAU POTABLE**

(Rapporteur : Mme TURCAT)

Monsieur le Maire est autorisé à signer le marché de travaux d'adduction d'eau potable, prévu dans le secteur de la Barre, avec la Société Lyonnaise des Eaux pour 155 637,51 € TTC.

ADOpte A L'UNANIMITE**22 – FRONT DE MER DE LA CHAMBRE D'AMOUR – RESTRUCTURATION ET PIETONISATION – CONVENTION MANDAT C.A.B.A.B.**

(Rapporteur : M. VILLENAVE, Maire)

Les aménagements prévus (création d'un large espace piétonnier, augmentation de la surface des terrasses des commerces, amélioration de l'éclairage public et du mobilier urbain...) sont estimés à 2 000 000 € HT.

Monsieur le Maire est autorisé à signer avec la CABAB une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage visant à confier à la ville la direction des études et des travaux du projet de restructuration et de piétonisation du Front de Mer. Le marché de Maîtrise d'œuvre, confié au cabinet ARPAGE, est soumis et transféré à la CABAB.

VOTE :

- . POUR : 38
- . ABSTENTION : 1 (Mme BORDA)

ADOPTE

23 – SALLE DES CONGRES DE LA CHAMBRE D'AMOUR – SOLLICITATION DES SUBVENTIONS

(Rapporteur : ITHURBIDE)

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter auprès des partenaires potentiels les subventions concernant l'opération Salle des Congrès de la Chambre d'Amour, évaluée à 3 345 000 €.

VOTE :

- . POUR : 30
- . ABSTENTION : 9 (MM. LAGARESTE – PAUL-DEJEAN – DAUBAGNA – ESPILONDO –
Mmes JARRAUD-MORDRELLE – BORDA – MM. BLANC – MONDORGE –
Mme MAURY)

ADOPTE

24 – SALLE DES FETES DE L'HOTEL DE VILLE – REAMENAGEMENT – MARCHE

(Rapporteur : Mme GENSSE-OUSTALET)

Monsieur le Maire est autorisé à signer le marché Electricité – Lustrerie avec l'entreprise MASSOC, pour un montant de 51 808,69 € TTC, et une convention avec le lycée Cantau pour la réalisation du lot Plâtrerie-Staff.

ADOPTE A L'UNANIMITE

25 – ECURIES DE BAROJA – RENOVATION – AVENANTS

(Rapporteur : M. MORTALENA)

Monsieur le Maire est autorisé à signer divers avenants aux marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre relatifs à la restructuration des anciennes écuries de Baroja.

ADOPTE A L'UNANIMITE

26 – MARCHE POUR LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE – VENTILATION ET EAU CHAUDE SANITAIRE

(Rapporteur : Mme BAULON)

Monsieur le Maire est autorisé à signer le marché correspondant avec la Société Inter Energies, pour une durée de 3 ans.

ADOPTE A L'UNANIMITE

27 – RESSOURCES HUMAINES – EMPLOI D'ASSISTANT TECHNIQUE EN MATIERRE ARTISTIQUE

(Rapporteur : M. MILLET-BARBE)

Recrutement d'un assistant technique chargé de créer le réseau nécessaire à un lancement des activités proposées aux anciennes Ecuries de Baroja et au centre culturel de Bovero.

ADOpte A L'UNANIMITE

28 – RESSOURCES HUMAINES – ASTREINTES ET PERMANENCES DU PERSONNEL COMMUNAL

(Rapporteur : M. MILLET-BARBE)

Un décret du 19 mai 2005 fixe les nouvelles modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des permanences des agents territoriaux. Monsieur le Maire est autorisé à appliquer ce nouveau dispositif aux agents territoriaux d'ANGLET.

ADOpte A L'UNANIMITE

ANGLET, le 19 octobre 2005.

Le Maire,